

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

21325788

Déposé
21-04-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0766988797

Nom(en entier) : **DOMAINE DES TREIZE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société coopérative

Adresse complète du siège Rue Laschet 3
: 4852 Plombières**Objet de l'acte :** CONSTITUTION

D'un acte du 19 avril 2021 du notaire Renaud LILIEN, à la résidence d'Eupen, il résulte que les personnes suivantes ont constitué une société aux caractéristiques suivantes :

1. Monsieur HEUSSCHEN Samuel Roger, né à Aubel le 10 octobre 1970, demeurant à Plombières, Rue des Champs 106,-
2. Monsieur JOHNEN Arnaud Paul, né à Verviers le 23 février 1984, demeurant à Aubel, Clouse-Village 72,-
3. Monsieur JOHNEN Benoît Georges, né à Eupen le 6 avril 1970, demeurant à Plombières, Rue Laschet 3,-
4. Monsieur JOHNEN Jean Claude, né à Liège le 11 juillet 1966, demeurant à Plombières, Rue de Birken 40,-
5. Monsieur JOHNEN Vivian Paul, née à Nivelles le 25 septembre 1988, demeurant à Jalhay, Route de Limbourg (Sart) 43,-
6. Monsieur LAHAYE Damien René, né à Verviers le 23 février 1970, demeurant à Welkenraedt, Route de Hombourg 3,-
7. Monsieur TOUSSAINT Jean-Pierre Luc, né à Verviers le 21 novembre 1973, demeurant à Plombières, Rue d'Aubel 245,-
8. Monsieur VAN LEENDERT Luc Gérard, né à Teuven le 13 février 1961, demeurant à Plombières, Chemin de Schimper 15,-
9. Monsieur WEICKMANS Alain, né à Eupen le 30 avril 1980, demeurant à Plombières, Vosheydt 7,-
10. Monsieur BELBOOM Michel Jacques, né à Verviers le 30 juillet 1970, demeurant à Plombières, Rue de Rémersdael 31,-
11. Monsieur BRASSEUR Morgan- Lee Ismaël, né à Verviers le 13 mars 1979, demeurant à Plombières, Dellegraet 16,-
12. Monsieur DEJALLE Michel Joseph, né à Moresnet le 30 janvier 1966, demeurant à Plombières, Rue du Cheval Blanc 46,-
13. Monsieur GUBBELS Benoît Jean, né à Eupen le 13 mai 1977, demeurant à Aubel, Rue des Bocages 40.

Forme et nom : société coopérative sous le nom de „DOMAINE DES TREIZE“.

Siège : Plombières-Hombourg, rue Laschet 3.

Objet : La société a pour objet, pour son propre compte ou pour compte de tiers, l'exploitation de domaines viticoles, horticoles et arboricoles, en ce compris :

- la cultivation de fruits, et en particulier de raisins,-
- la transformation de fruits en vin tranquille, pétillant, marc ou tout autre produit ou sous-produit,-
- la commercialisation, l'importation, l'exportation, le négoce de vins et de produits associés,-

- activités d'agritourisme et prestations de services liées,-
- organisation de formations.

Plus généralement, la société pourra s'intéresser et entreprendre tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations agricoles, viticoles, foncières, industrielles, commerciales ou financières tant immobilières que mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à favoriser celui-ci.

Apports - fonds propres : Les actions sont réparties en deux classes.

a) Les actions de classe A

Ces actions sont attribuées aux actionnaires fondateurs ayant souscrit au moins quarante-deux (42) actions lors de la constitution. Il s'agit de personnes physiques dont les aptitudes ou finalités permettent de perpétuer la philosophie et les finalités de la société.

Lors de la constitution de la société, 630 actions de la classe A d'une valeur de 119,06 euros chacune ont été émises en rémunération d'un montant total de 75.000 euros. Ce montant constitue des fonds propres indisponibles.

Chacun des fondateurs a souscrit 42 actions soit pour 5.000 euros, à l'exception de Messieurs Jean-claude Johnen et Michel Belboom qui ont chacun souscrit 84 actions pour 10.000 euros.

b) Les actions de classe B

Ces actions sont attribuées aux actionnaires détenant au moins 42 actions de classe A. Il s'agit de personnes physiques dont l'engagement permet de réaliser l'objet social de la société.

Les montants rémunérés par l'émission d'actions de classe B constituent des fonds propres disponibles.

Organe d'administration : La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, personnes physiques, actionnaires ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité d'administrateur statutaire. L'assemblée qui nomme les administrateurs fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le mandat sera censé conférer sans limitation de durée.

L'organe d'administration peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

Gestion journalière : L'organe d'administration peut déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateur-délégué et/ou à un ou plusieurs directeurs.

Représentation : La société est valablement représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public et en justice, par la signature conjointe de 2 administrateurs.

Toutefois, dans le cadre de la gestion journalière, chaque administrateur-délégué, dans tous les actes entrant dans le cadre de cette gestion, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public et en justice, par sa seule signature.

Assemblée générale : se tient annuellement au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation le 1er mercredi du mois de mai à 19 heures et pour la première fois en 2022. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Exercice : commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre.

Exceptionnellement, le premier exercice social commence le jour du dépôt au greffe d'une expédition du présent acte et finira le 31 décembre 2021.

Répartition du bénéfice – réserves : Le bénéfice annuel net recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale, statuant sur proposition de l'organe d'administration, chaque action conférant toutefois un droit égal dans la répartition des bénéfices. A défaut d'une telle décision d'affectation, la moitié du bénéfice annuel net est affectée aux réserves et l'autre moitié est distribuée pour autant que les conditions légales de distribution soient remplies.

Nominations : L'assemblée a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à 5. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur non statutaire pour une durée de 4 ans:

- a) Madame LANGOHR Chantal Cathérine, née à Moresnet le 6 mars 1970, demeurant à Welkenraedt, Route de Hombourg 3,-
- b) Madame LANGOHR Viviane, née à Eupen le 22 septembre 1975 (NN 750922 118-84), demeurant à Plombières, Rue Laschet 3,-
- c) Monsieur JOHNEN Arnaud Paul, né à Verviers le 23 février 1984, demeurant à Aubel, Clouse-Village 72,-
- d) Monsieur LOEW Sandro, né à Malmedy le 29 décembre 1975, demeurant à Herve, Thier Martin, Battice 7,-
- e) Monsieur TOUSSAINT Jean-Pierre Luc, né à Verviers le 21 novembre 1973, demeurant à Plombières, Rue d'Aubel 245,-

Ont été désignés par les administrateurs en qualité d'administrateur-délégué, qui sont chargés de la gestion journalière :

- Madame Chantal LANGOHR prénommée,-
- Monsieur Sandro LOEW prénommé.

Pour extrait analytique conforme

R.LILIEN
Notaire

Déposé en même temps : expédition